

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Cloyes les Trois Rivières est convoqué à 20h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR

- **Urbanisme – Logement - Accessibilité**

- ✓ 1/Vente d'un terrain situé à Cloyes-sur-le-Loir, parcelle section 103 AI 159, commune de Cloyes Les Trois Rivières
- ✓ 2/Cession de l'ancienne école et de la mairie de Saint-Hilaire-sur-Yerre appartenant à la commune de Cloyes Les Trois Rivières

- **Finances**

- ✓ 3/Ajout de nouveaux tarifs 2023

- **Administration générale et Ressources Humaines**

- ✓ 4/ Modification du tableau des effectifs
- ✓ 5/ Remboursement de frais de représentation à la rencontre nationale des Villages étapes

- **Communications**

- **Questions Diverses**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal de Cloyes-sur-le-Loir – Cloyes les Trois Rivières en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Sophie MAUGAS

Le compte-rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

MEMBRES PRESENTS

Didier RENVOISÉ – Maire

Danielle BOITEL, Francis CABARET, Françoise CAUVIN, Jean-Pierre CHEVALLIER, Serge CORNETTE, Christine DEPOORTER, Florence DUFRESNE, Gilles GALLIENNE, Philippe GASSELIN, Elise JALLOIS, Brigitte JANNEQUIN, Céline LABET, Christine LE BOURDONNEC, Emmanuel LUTAUD, Sophie MAUGAS, Isabelle MIGNOT-BOURGEOIS, Annie MONTPEYROUX, Elisabeth MORICE, Jocelyne NICOL, Joël NOUVEAU, Pauline PLANCHON, Jean-Luc ROBLÈS, Thierry ROUX, Dominique SALVY, Denis TRIAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Jean-Marc ALETON, pouvoir à Serge CORNETTE
Hugues d'AMÉCOURT, pouvoir à Pauline PLANCHON
Jean-Yves DEBALLON, pouvoir à Elise JALLOIS
Gilles LALLIER, pouvoir à Christine DEPOORTER

MEMBRES ABSENTS

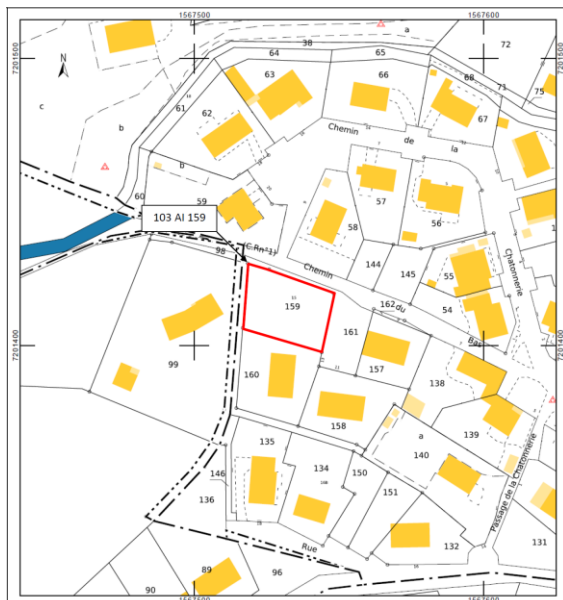
Sylvie JOULIN
Pascal LAVAINNE
Maïté SÉVENO

URBANISME - LOGEMENT - ACCESSIBILITE

N°2023/ 56- CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE 15 CHEMIN DU BAS DE ROMAINEILLE A CLOYES SUR LE LOIR AU PROFIT DE MONSIEUR DEL RABAL ET MADAME MASSE

Monsieur David DEL RABAL et Madame Agnès MASSE, demeurant 50 Rue Isambert 28 200 Châteaudun proposent d'acquérir la parcelle cadastrée section 103 AI n° 159 d'une contenance de 651 m², sise 15 Chemin du Bas de Romainville à Cloyes Sur Le Loir 28 220 Cloyes Les Trois Rivières, appartenant à la commune.

Cette parcelle est un terrain à bâtir.



Vu l'offre d'achat en date du 10/05/2023 ;

Vu l'estimation des domaines en date des 07/04/2021 et 04/05/2023 ;

Considérant que cette parcelle est la dernière parcelle communale viabilisée en vente sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée section 103 AI n°159, sise 15 Chemin du Bas de Romainville – Cloyes Sur Le Loir – 28 220 Cloyes Les Trois Rivières, d'une contenance 6 a 51 ca, pour un montant de TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (32 500 € net vendeur, soit 37 000 € frais d'agence inclus), au profit de Monsieur David DEL RABAL et Madame Agnès MASSE, demeurant 50 Rue Isambert 28 000 Châteaudun.

PRECISE que cette parcelle est un terrain à bâtir.

AUTORISE Monsieur Le maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	5	3
Vote à l'unanimité			
Pour :	Contre :	Abstention :	
29	0	1	

N°2023/ 57- CESSION DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE DE SAINT HILAIRE SUR YERRE APPARTENANT A LA COMMUNE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES AU PROFIT DE MONSIEUR BOUNFRASEUTH

Monsieur Khamprasith BOUNFRASEUTH né le 29/12/1968 à VIENTIANE (LAOS), demeurant 29 Rue de Marseille 94 700 Maisons Alfort propose d'acquérir les parcelles cadastrées section :

- 340 AB n° 117 d'une contenance de 4 a 82 ca,
- 340 AB n° 231 d'une contenance de 11 a 02 ca.



Les parcelles sont situées 22 et 24 rue du Onze Novembre – Saint Hilaire Sur Yerre – 28 220 Cloyes Les Trois Rivières et appartiennent à la commune de Cloyes Les Trois Rivières.

La propriété comprend une ancienne mairie et une ancienne école (340 AB n° 231) et un terrain (340 AB n° 117).

Vu l'offre d'achat de Monsieur Khamprasith BOUNFRASEUTH en date du 11/05/2023 ;

Vu l'estimation des domaines en date du 28/11/2019 et du 16/12/2021 ;

Vu la saisine de Madame Le Préfet pour solliciter le déclassement et la désaffectation de l'école de Saint Hilaire Sur Yerre ;

Vu le déclassement et la désaffectation de la mairie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au retrait de la délibération n°2023/48 du 13 avril 2023

DECIDE la cession des parcelles cadastrées section 340 AB n° 117 et 340 AB n° 231 sise 22 et 24 Rue du Onze Novembre – Saint Hilaire Sur Yerre – 28 220 Cloyes Les Trois Rivières, d'une contenance totale de 15 a 84 ca, pour un montant de CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CINQ CENT EUROS NET VENDEUR (199 500 €) soit 210 000 € frais d'agence inclus, au profit de Monsieur Khamprasith BOUNFRASEUTH né le 29/12/1968 à VIENTIANE (LAOS), demeurant 29 Rue de Marseille 94 700 Maisons Alfort.

PRECISE que ces parcelles comprennent une ancienne école et une ancienne mairie (340 AB n° 231) et un terrain (340 AB n° 117) et ont fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibération du 24/10/2022 et du 13/04/2023.

DECIDE que l'acquéreur devra conserver la fresque présente sur le mur de l'école.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	5	3
Vote à l'unanimité			
Pour :	Contre :	Abstention :	
28	1	1	

Jocelyne NICOL rappelle qu'elle s'abstient sur le vote de la délibération aux mêmes motifs que lors du dernier conseil municipal. Elle indique qu'en 2021, des lettres d'informations ont été distribuées aux administrés et qu'il y était indiqué que l'école de Saint Hilaire serait disponible et pas la mairie annexe. Elle ajoute qu'elle est d'accord sur la vente de l'école mais que la mairie annexe a été ajoutée à la vente au motif que les réseaux

d'eau et d'assainissement sont communs. Or, ceux-ci auraient pu être séparés et un mur érigé entre les deux bâtiments pour les séparer ce qui aurait été moins onéreux que la construction d'une nouvelle mairie annexe. Avec la vente des bâtiments, il va falloir trouver des pistes pour créer une nouvelle mairie annexe et il n'y a pas de disponibilités sur Saint Hilaire. L'aménagement de l'espace Raymond Maulny est envisagé.

Jocelyne NICOL souhaite qu'une réunion soit organisée avec les habitants et rappelle que la commune historique, avec près de 500 habitants, est la 2^e commune après Cloyes-sur-le-Loir.

Il est proposé qu'une mention soit ajoutée à l'acte de vente afin que la fresque peinte sur le pignon de l'école soit conservée.

Serge CORNETTE indique qu'il a déjà été acté qu'une solution serait trouvée pour une nouvelle mairie annexe, comme ça a été le cas à Charray.

Gilles GALLIENNE précise qu'à Charray, c'était un problème pour les habitants de voir le patrimoine être dilapidé et qu'ils ont besoin de références communales.

Didier RENVOISÉ rappelle que deux mairies annexes étaient concernées par un lot commun avec l'école : Charray et Saint Hilaire. Lors des visites de quartier, les habitants ont été prévenus et tous les maires avant la fusion des communes étaient d'accord sur le bilan financier avec le projet du groupe scolaire et la nécessité de vendre les biens disponibles afin d'équilibrer les finances.

Le projet de nouvelle mairie annexe a permis de s'exonérer d'opérations coûteuses de mise en accessibilité des bâtiments et de remplacement des sanitaires publics datant de plus de cent ans. Avec les normes énergétiques et environnementales, le coût de fonctionnement sera très inférieur à l'ancien bâtiment.

Pour Saint Hilaire, il y aura une autre solution comme à Charray. Dans l'attente, les mariages pourront avoir lieu à la salle polyvalente et un espace pour les permanences sera maintenu.

Dominique SALVY rappelle qu'un engagement de cession d'un million d'euros a été pris pour atteindre l'équilibre et que les biens ne sont pas bradés. Le million sera atteint en 2023 grâce à 400 000 euros de ventes de 2022 et 600 000 euros en 2023.

Françoise CAUVIN ajoute que les propos sont redondants à chaque conseil et que la décision unanime des ventes de biens ne devrait pas être remise en question à chaque conseil municipal.

FINANCES

N°2023/ 58- AJOUT DE NOUVEAUX TARIFS 2023

Danielle BOITEL rappelle que pour l'ouverture du groupe scolaire des Trois Rivières, de nombreux mobiliers et matériels en bon état ont été déménagés depuis les 8 écoles et 5 cantines. Pour les biens restants, il a été décidé de mettre en vente les mobiliers, matériels, vaisselles et fournitures diverses récupérés dans ces écoles et ces cantines qui sont maintenant fermées.

Une première vente s'est déroulée le dimanche 14 mai, elle a remporté un franc succès, de nombreux mobiliers et matériels ont été achetés par des habitants principalement de notre territoire ainsi que de la région Chartraine, du Loiret et du Loir et Cher.

Pour permettre une prochaine vente, Danielle BOITEL propose de créer de nouveaux tarifs plus attractifs afin d'achever cette belle opération qui va permettre de financer des actions pour les jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les tarifs ci-joints pour la vente d'occasion de mobiliers, matériels, vaisselles et fournitures diverses en provenance des 8 écoles et 5 cantines fermés depuis l'ouverture du groupe scolaire des Trois Rivières.

Produit	Prix de vente
Table écolier double ancienne bois et fer avec sièges et dossiers	20,00 €
Table écolier 2 places	10,00 €
Table écolier simple	5,00 €
Bureau adulte 6 tiroir en chêne ancien	20,00 €
Bureaux adulte bois ou mélaminé	10,00 €
Chaises coque maternelle couleur	5,00 €

Produit	Prix de vente
Chaises adulte bois et fer	5,00 €
chaises de bureau noires	5,00 €
Etagère bibliothèque	20,00 €
Etagères bois grande	15,00 €
Etagères bois petite	10,00 €
Etagères bois petite double	15,00 €
Etagère basse blanche	10,00 €
Bahut bas 2 portes coulissantes	20,00 €
Matériels divers (vidéoprojecteur, magnétophone, lecteur cassettes, projecteur diapos, rétroprojecteur, machine à relier et stencils, radio)	5,00 €
Minitel	10,00 €
Gazinière (fonctionnement non garanti)	10,00 €
Sèche-linge (fonctionnement non garanti)	20,00 €
Vaisselle - lot de 3	1,00 €
Tapis	2,00 €
Livre - lot de 10	2,00 €

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	5	3
Vote à l'unanimité			
Pour :	30	Contre :	0
		Abstention :	0

Didier RENVOISÉ remercie toutes les personnes qui ont été présentes pour aider lors de la première vente, élus et agents des services ainsi que les jeunes de l'opération citoyenne qui ont travaillé durant une semaine sur la préparation de celle-ci.

Elisabeth MORICE propose qu'un don soit fait à la paroisse. Une visite doit être organisée.

ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

N°2023/ 59- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE **Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris,

Considérant les besoins au sein des services techniques pour faire face à la charge de travail conséquente en période estivale,

Considérant que ces contrats permettent un renforcement au sein des services techniques pour assurer leur bon fonctionnement dans de meilleures conditions de travail,

Considérant que la durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois maximum sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris, et que la rémunération doit être au minimum égale au SMIC,

Monsieur le Maire propose de créer 2 emplois non permanents pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent d'entretien des bâtiments et des espaces verts
- Durée du contrat : 6 mois maximum
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Grade : Adjoint technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 2 emplois non permanents pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent d'entretien des bâtiments et des espaces verts
- Durée du contrat : 6 mois maximum
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Grade : Adjoint technique

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	5	3
Vote à l'unanimité			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	0	0	

N°2023/ 60- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPRESENTATION A LA RENCONTRE NATIONALE DES VILLAGES ETAPES

La Fédération des Villages Etapes organise les rencontres nationales où notre présence et représentativité est importante afin de pouvoir valoriser notre commune.

Monsieur le Maire indique que la réunion de zones des Villages Etapes s'est déroulée, cette année, le 6 avril 2023, dans la commune de Elven dans le Morbihan.

Monsieur Jean-Pierre CHEVALLIER a représenté la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières lors de cette rencontre nationale.

Il convient de lui rembourser les divers frais engendrés liés à ce déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la prise en charge des frais kilométriques et de péage d'autoroute liés au déplacement de Monsieur Jean-Pierre CHEVALLIER, conseiller municipal délégué, pour un montant de 308,14 € (trois cent huit euros et quatorze centimes).

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	5	3
Vote à l'unanimité			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	0	0	

La séance est levée à 20h50

Signature du secrétaire de séance : Sophie MAUGAS	
Signature du Maire Didier RENVOISÉ	

Jean-Marc ALETON	Excusé, pouvoir à Serge CORNETTE
Danielle BOITEL	
Francis CABARET	
Françoise CAUVIN	
Jean-Pierre CHEVALLIER	
Serge CORNETTE	
Hugues D'AMÉCOURT	Excusé, pouvoir à Pauline PLANCHON
Jean-Yves DEBALLON	Excusé, pouvoir à Elise JALLOIS
Christine DEPOORTER	
Florence DUFRESNE	
Gilles GALLIENNE	
Philippe GASSELIN	
Elise JALLOIS	
Brigitte JANNEQUIN	
Sylvie JOULIN	Absente
Céline LABET	
Gilles LALLIER	Excusé, pouvoir à Christine DEPOORTER
Pascal LAVAINNE	Absent
Christine LEBOURDONNEC	
Emmanuel LUTAUD	

Sophie MAUGAS-LAURIAU	
Isabelle MIGNOT-BOURGEOIS	
Annie MONTPEYROUX	
Elisabeth MORICE	
Jocelyne NICOL	
Joël NOUVEAU	
Pauline PLANCHON	
Didier RENVOISÉ	
Jean-Luc ROBLÈS	
Thierry ROUX	
Dominique SALVY	
Maïté SÉVENO	Absente
Denis TRIAU	